

## « LA BONNE INFO : CHAMPIONNATS SENIORS 2018/2019 »

### ACCESSIONS ET DESCENTES : COMMENT CA MARCHE ?

Proposée par la Fédération Française de Football aux Ligues Régionales, la refonte des championnats Séniors modifiera le schéma des compétitions de Bourgogne Franche-Comté lors de la prochaine saison. Voici quelques explications qui vous permettront de mieux comprendre les changements à venir et les enjeux de cette fin d'exercice 2017-2018.

#### Quel est le schéma actuel de notre Football régional ?

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football a, depuis cette saison 2017-2018, la gestion de quatre championnats Séniors scindés en un ou plusieurs groupes :

NATIONAL 3	RÉGIONAL 1	RÉGIONAL 2	RÉGIONAL 3
1 groupe	2 groupes	4 groupes	8 groupes
15 équipes / groupe	14 équipes / groupe	12 équipes / groupe	12 équipes / groupe
Total: 15 équipes	Total: 28 équipes	Total: 48 équipes	Total: 96 équipes

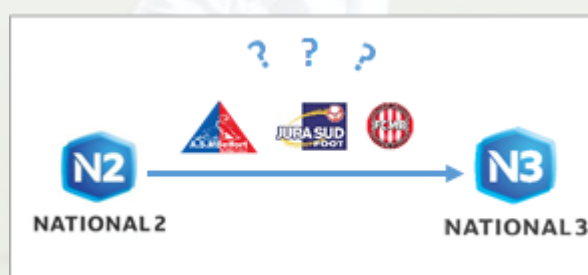
#### Quelle sera la nouvelle organisation pour l'exercice 2018-2019 ?

Dès la saison prochaine, des modifications viendront réorganiser nos championnats et permettront, à ces derniers, de respecter la pyramide des compétitions régionales prévue par la Fédération Française de Football dans son projet de refonte sportive, suivant les textes votés lors de l'AG de Dole le 17 juin 2017.

SAISON 2018-2019			
NATIONAL 3	RÉGIONAL 1	RÉGIONAL 2	RÉGIONAL 3
1 groupe	2 groupes	4 groupes	6 groupes
14 équipes / groupe	14 équipes / groupe	12 équipes / groupe	12 équipes / groupe
Total: 14 équipes	Total: 28 équipes	Total: 48 équipes	Total: 72 équipes

#### En cette fin de saison 2017-2018, qui monte et qui descend ?

Dans le cadre de cette refonte, le nombre d'accessions et de rétrogradations pour ces quatre championnats dépendra du destin de nos trois clubs régionaux engagés dans le groupe B de National 2.



## ↑ LES ACCESSIONS QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE DESCENTES DE NATIONAL 2

### 0 DESCENTE DE NATIONAL 2 - 1 DESCENTE DE NATIONAL 2 - 2 DESCENTES DE NATIONAL 2

(PEU PROBABLE) - (TRÈS PROBABLE) - (POSSIBLE)

**Accession de R1 en N3** : 3 Accessions - Le 1<sup>er</sup> de chaque groupe (2) + le meilleur 2<sup>ème</sup>

**Accession de R2 en R1** : 6 Accessions - Le 1<sup>er</sup> de chaque groupe (4) + les deux meilleurs 2<sup>ème</sup>

**Accession de R3 en R2** : 12 Accessions - Le 1<sup>er</sup> de chaque groupe (8) + les 4 meilleurs 2<sup>ème</sup>

**Accession de D1 en R3** : 9 Accessions - Le 1<sup>er</sup> de chaque groupe de Départemental 1, à savoir une montée pour chacun des Districts de Côte d'Or, de Haute-Saône, de Jura, de la Nièvre, de l'Yonne et deux montées pour chacun des Districts du Doubs-Territoire de Belfort et de Saône et Loire

## ↓ LES RELÉGATIONS EN FONCTION DES DIFFÉRENTES HYPOTHÈSES

### 0 DESCENTE DE NATIONAL 2 - (PEU PROBABLE)

**Relégation de N3 en R1** : 3 Descentes - Les 3 derniers du classement de N3 (13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup>)

**Relégation de R1 en R2** : 6 Descentes - Les 3 derniers du classement de chaque groupe de R1 (12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup>)

**Relégation de R2 en R3** : 12 Descentes - Les 3 derniers du classement de chaque groupe de R2 (10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>)

**Relégation de R3 en D1** : 33 Descentes - Les 4 derniers du classement de chaque groupe de R3 (9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>) + le moins bon 8<sup>ème</sup>

### 1 DESCENTE DE NATIONAL 2 - (TRÈS PROBABLE)

**Relégation de N3 en R1** : 4 Descentes - Les 4 derniers du classement de N3 (12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup>)

**Relégation de R1 en R2** : 7 Descentes - Les 3 derniers du classement de chaque groupe de R1 (12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup>) + le moins bon 11<sup>ème</sup>

**Relégation de R2 en R3** : 13 Descentes - Les 3 derniers du classement de chaque groupe de R2 (10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>) + le moins bon 9<sup>ème</sup>

**Relégation de R3 en D1** : 34 Descentes - Les 4 derniers du classement de chaque groupe de R3 (9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>) + les deux moins bons 8<sup>ème</sup>

### 2 DESCENTES DE NATIONAL 2 - (POSSIBLE)

**Relégation de N3 en R1** : 5 Descentes - Les 5 derniers du classement de N3 (11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup>)

**Relégation de R1 en R2** : 8 Descentes - Les 4 derniers du classement de chaque groupe de R1 (11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup>)

**Relégation de R2 en R3** : 14 Descentes - Les 3 derniers du classement de chaque groupe de R2 (10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>) + les deux moins bons 9<sup>ème</sup>

**Relégation de R3 en D1** : 35 Descentes - Les 4 derniers du classement de chaque groupe de R3 (9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>) + les trois moins bons 8<sup>ème</sup>

## POINT de RÈGLEMENT LIGUE – ARTICLE 5 :

### Détermination de l'équipe la mieux classée

#### - Dans un même groupe :

En cas d'égalité pour l'une quelconque des places, le classement de deux ou plusieurs équipes sera établi de la manière suivante :

1. Il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matches joués entre les clubs *ex æquo*.
2. En cas de nouvelle égalité de points dans le classement des matches joués entre les clubs *ex æquo*, ils sont départagés par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux sur l'ensemble des matches pris en compte pour déterminer le classement aux points des clubs *ex æquo*.
3. En cas de nouvelle égalité, est retenu le club ayant le moins de pénalité au titre du Challenge de l'Ethique-Fair-Play et Lutte contre la Violence et les Incivilités (Règlement Régional).
4. En cas de nouvelle égalité, on retient la différence de buts calculée sur tous les matches du groupe.
5. En cas d'égalité de différence de buts sur tous les matches, on retiendra en premier lieu et dans les mêmes conditions celui qui en aura marqué le plus grand nombre.
6. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes.

#### - Dans deux ou plusieurs groupes différents :

Dans ce cas le départage des équipes à égalité de place d'ayants droits sera déterminé de la manière suivante :

1. Il est tenu compte en premier lieu du quotient (nombre de points / nombre de matches).
2. En cas d'égalité de quotient, à la différence de buts sur tous les matches (but pour, but contre)
3. En cas de nouvelle égalité, est retenu le club ayant le moins de pénalité au titre du Challenge de l'Ethique-Fair-Play et Lutte contre la Violence et les Incivilités (Règlement Régional).
4. En cas d'égalité au vu des trois critères précédents, les clubs seront départagés en fonction de la meilleure attaque (moyenne match).
5. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes.

## POINT de RÈGLEMENT LIGUE – ARTICLE 36 :

### Le cas des places vacantes

Lorsque le nombre total des clubs devant composer un championnat la saison suivante est inférieur au nombre de clubs devant y figurer, le ou les clubs supplémentaires appelés à combler les places vacantes sont repêchés parmi ceux qui occupaient les places de relégation de ce niveau de compétition.

Toutefois, l'équipe classée dernière de son groupe est reléguée sans possibilité de repêchage.

De même, les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou d'un forfait général ne sont pas repêchées.